

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

AIN

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Séance du 10 juin 2024

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Convocation : 28/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Chapuis R. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C. - Tournillac C.

Absents représentés : Bornard J. représenté par Jeambenoit E.
Chivot D. représenté par Tournillac C.
Le Carff C. représentée par Pin E.
Picot S. représenté par Jouhaud L.
Rebucini C. représenté par Noel F.

Délibération : 2024-025

Objet : Pouvoir du Conseil Municipal au Maire dans le cadre de la convention de servitude établie par ENEDIS au Pré de Biez.

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal le document suivant : convention de servitudes.

Régularisée entre la société ENEDIS et le Maire de la commune de Chanay par délibération n°2023-003 du 26 janvier 2023 (convention signée le 27 janvier 2023) pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune : Commune de Chanay / AN 276 ; moyennant une indemnité de 32 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- **SIGNER** tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 €, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- **FAIRE** toutes déclarations.
- **PASSER et SIGNER** tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.



Accusé de réception en préfecture
001-210100822-20240610-D2024-025-DE
Date de télétransmission : 11/06/2024
Date de réception préfecture : 11/06/2024

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT

Le secrétaire de séance,
Robert CHAPUIS

